

Nature de l'acte : 1-4

**DÉC.2024-005 – Remplacement de supports et signaux lumineux et d'éclairages publics – Condé-sur-
Noireau**

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n°1/5.4 en date du 15 juin 2020 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant les devis réceptionnés,

DÉCIDE

Article 1 – De procéder, auprès de la société GARCYNski TRAPLOIR FORLUX – Z.A.C. object'ifs sud, 860 bd Maréchal Cros 14123 IFS SUD :

- Au remplacement des 4 supports et signaux lumineux 1 avenue de Verdun, 1 rue Saint-Jacques 1 rue R. Lenormand et 1 rue de Pontécoulant – Condé-en-Normandie pour un montant de 25 643,80 € H.T. soit 30 772,56 € T.T.C. (Devis N° 2023-0592) ;
- Au remplacement des 4 supports et signaux lumineux 2 avenue de Verdun, 1 rue Jules Germain et 1 quai de la Libération – Condé-en-Normandie pour un montant de 25 643,80 € H.T. soit 30 772,56 € T.T.C. (Devis N° 2023-0591) ;
- Au remplacement des candélabres - Rue de la Bonneterie – Condé-sur-Noireau – Condé-en-Normandie pour un montant de 15 087,52 € H.T. soit 18 105,02 € T.T.C. (Devis N°2023-0440-V2) ;
- Au remplacement des candélabres – Place de la Résistance – Condé-sur-Noireau – Condé-en-Normandie pour un montant de 10 433,35 € H.T. soit 12 520,02 € T.T.C. (Devis N°2023-0438-V2).

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 4 janvier 2024

LE MAIRE



Valérie DESQUESNE